



Accueil spécifique des LAS2 2024-2025

# Bienvenue à la Faculté des Sciences

1. Accueil spécifique LAS2 : accès MMOP, différences PASS/LAS
2. Réunions de rentrée spécifiques à chaque L2 : site FdS



Début des cours  
Lundi 9 septembre



**La Faculté des Sciences (FdS), la Faculté de Médecine, de Pharmacie...  
sont des composantes de l'Université de Montpellier.**

## L'Université de Montpellier :

16 composantes de formation, 50 000 étudiants

75 laboratoires et structures de recherche

4500 enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels tech. et administratifs

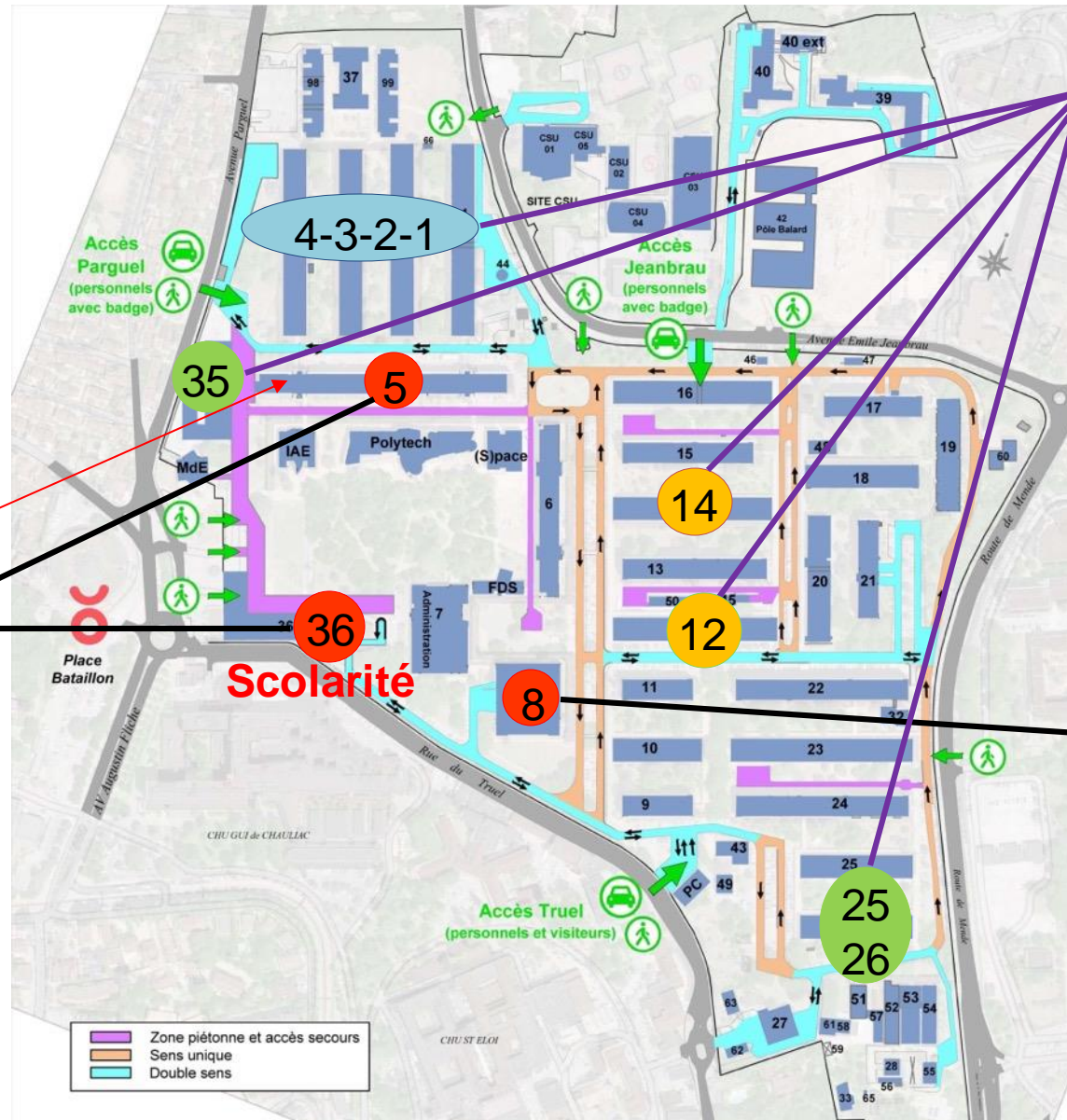
500 millions € de budget annuel



## La Faculté des Sciences (FdS) :

- 8 500 étudiants
- 10 départements (biologie-écologie, biologie-mécanismes du vivant, terre-eau-environnement, chimie, physique, mécanique, électronique-électrotechnique-automatique, informatique, mathématiques, langues)

# Préliminaire 1 : se repérer sur le campus



Salles de travaux pratiques

Bibliothèque Universitaire

**Amphi 5.02**

Amphithéâtres,  
Salles de cours  
et de travaux dirigés

**Scolarité**



## Numérotation des salles

« type de salle » « n° de bâtiment » . « n° de salle »



### Exemple : TD 36.302

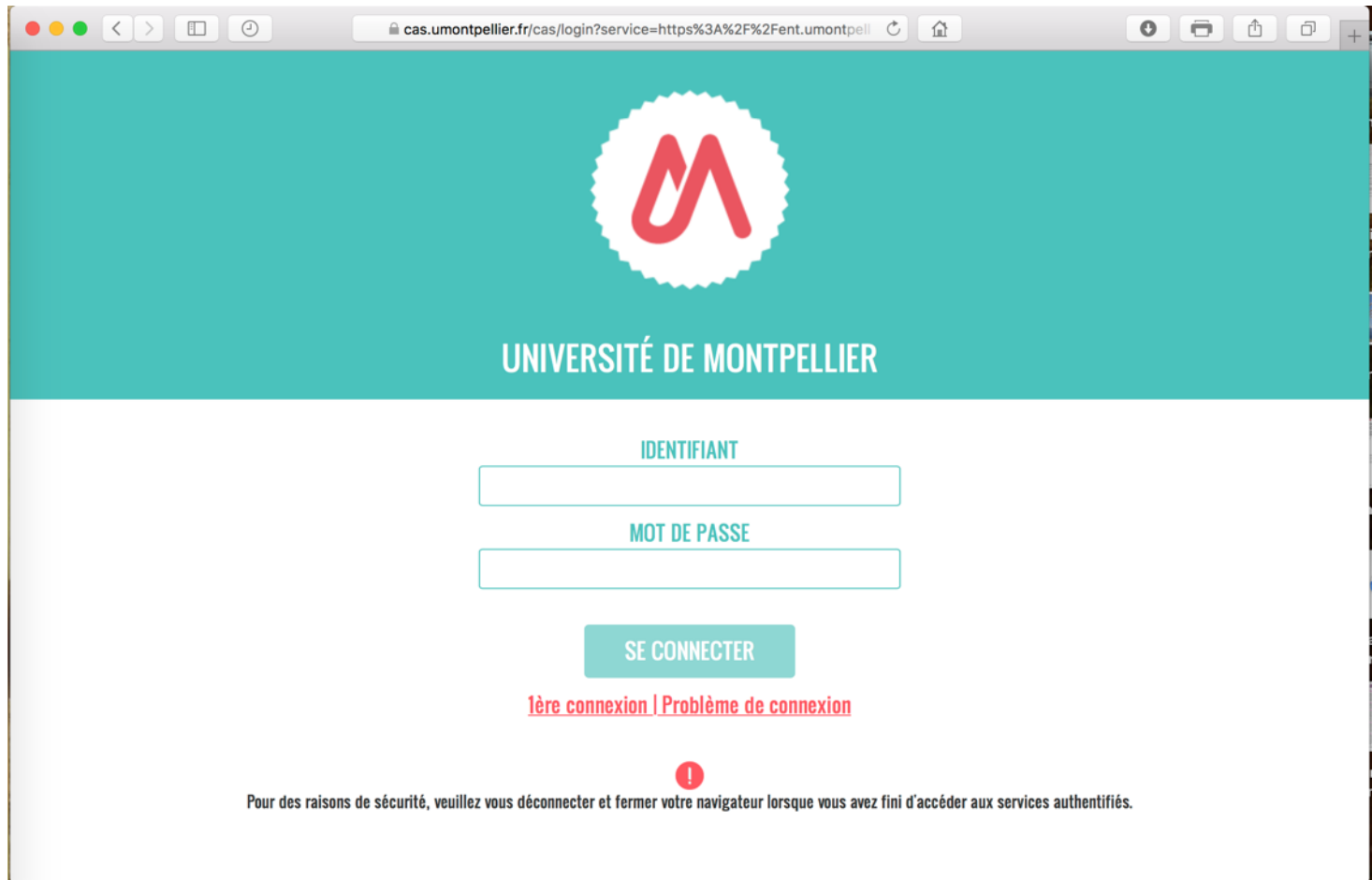
« salle de TD » « bâtiment 36 » . « salle numéro 302 »

*parmi les salles  
de TD !*


Autres exemples :

- **A** 5.04 = **amphi** n°4 du bâtiment 5
- **TD** 5.004 = **salle de TD** n°4 du bâtiment 5 ( ≠ A 5.04 !)
- **SC** 1.01 = **salle de cours** n°1 du bâtiment 1
- **TD** 1.01 = **salle de TD** n°1 du bâtiment 1
- **TP** 35.2 = **salle de TP** n°2 du bâtiment 35

## ent.umontpellier.fr



cas.umontpellier.fr/cas/login?service=https%3A%2F%2Fent.umontpell



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

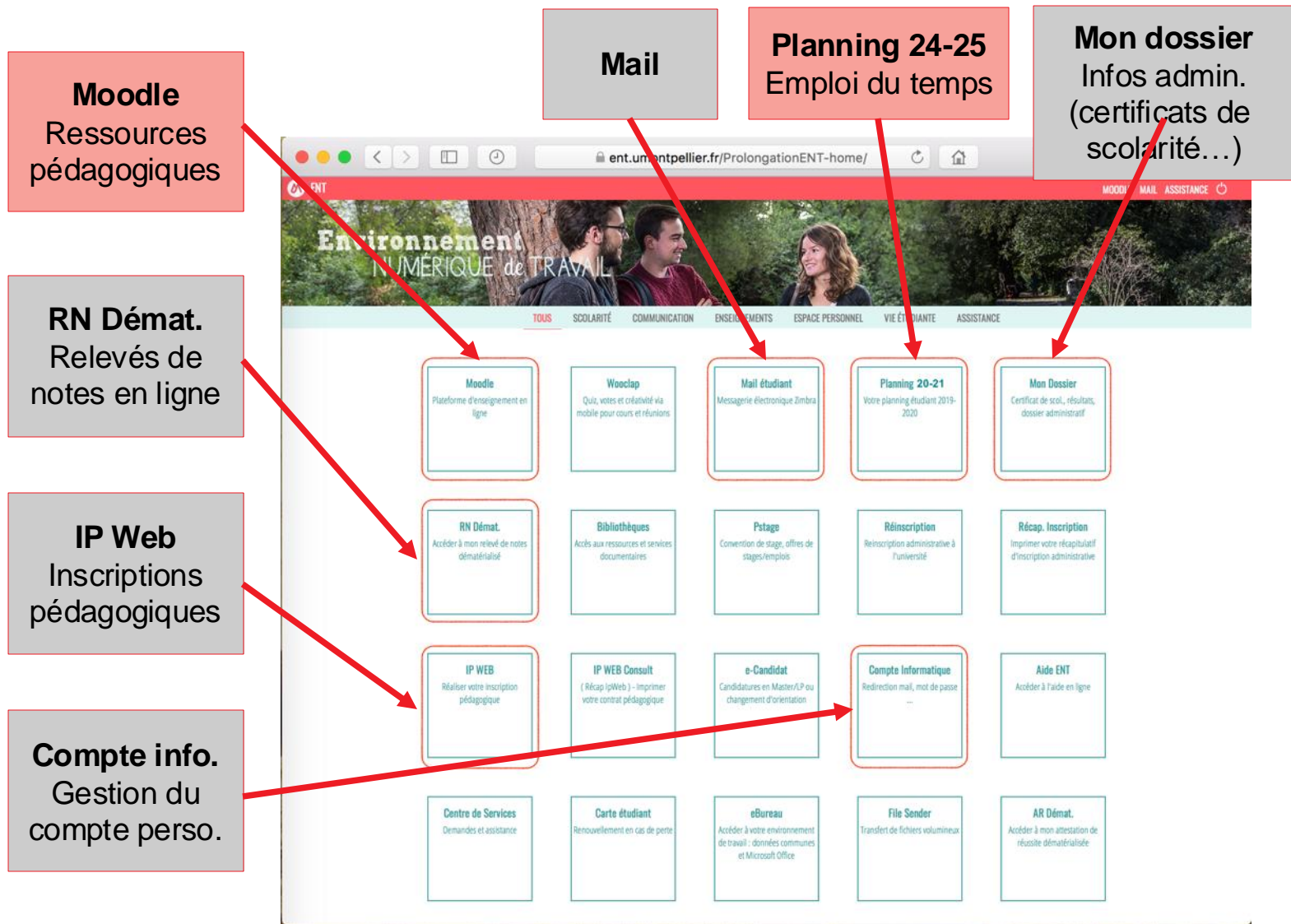
SE CONNECTER

[1ère connexion](#) | [Problème de connexion](#)

! Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.



# L'Espace Numérique de Travail (ENT)



# Consulter son emploi du temps

RECHERCHE FR

LISTE DES RESSOURCES

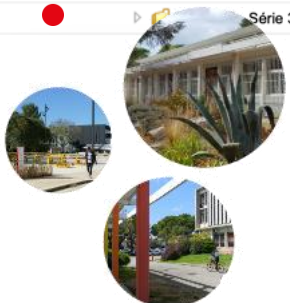
- Groupe Etudiants
- Epum
- Ede
- Fds
- \*\*\*consultation des planifications h
- 1- [A NE PAS UTILISER !!!!] Nouve
- Semestre 1 2022-2023 [NE PAS TR
- DU
- Groupe ENSCM
- L1 [OK]
- \* Double L1 Info Maths [OK]
- \* L1 APP-Bio [OK]
- \* L1 CUPGE [OK]
- \* L1 Portail Informatique [O
- \* L1 SVSE [OK]
- L1 SVSE - Série 1 [OK]
- SVSE S1GA / L1 SV
- SVSE S1GB / L1 SV
- SVSE S1GC / L1 SV
- SVSE S1GD / L1 SV
- SVSE S1GE / L1 SV
- SVSE S1GF / L1 SV
- L1 SVSE - Série 2 [OK]
- Série 3 [OK]

S37-12 sept. 22

	Lundi 12/09/2022	Mardi 13/09/2022	Mercredi 14/09/2022	Jeudi 15/09/2022	Vendredi 16/09/2022	Samedi 17/09/2022	Dimanche 18/09/2022
07h30							
08h00							
08h30			HAT103T Série 1 CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK]	HAV105C Série 1 CM Amphi 5.04 Montpellier / Triolet / 05 / 2 WINUM JEAN YVES L1 SVSE - Série 1 [OK]	HAV102P Série 1 + PEIP B CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 CIPELLETTI LUCA L1 SVSE - Série 1 [OK]		
09h00							
09h30							
10h00							
10h30							
11h00				HAV107B Série 1 CM Amphi 5.06 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK] Des cellules aux organismes			
11h30							
12h00							
12h30					HAT103T Série 1 CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK] Sciences pour l'environnement		
13h00							
13h30							
14h00							
14h30							
15h00		HAV105V CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2	HAV108B Série 1+PEIP B CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2		HAV105V CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2		
15h30		JAY ALLEMAND CHRISTIAN SVSE S1GA / L1 SVSE Série 1 - Gr. A	GIRARD VINCENT L1 SVSE - Série 1 [OK]		TOUSCH DIDIER SVSE S1GA / L1 SVSE Série 1 - Gr. A		
16h00							
16h30							
17h00	HAV101V SVSE Série 1 + PEIP B CM Amphi 5.01 Montpellier / Triolet / 05 / 2	HAV109X Série 1 CM Amphi 5.03 Montpellier / Triolet / 05 / 2					
17h30	LIGNOT JEHAN-HERVE PEIP.R1.BIO.TOUS	RAMIREZ ALFONSIN JORGE L1 SVSE - Série 1 [OK]					
18h00							
18h30							
19h00							
19h30							
20h00							

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

< S34-22 août 22 S35-29 août 22 S36-05 sept. 22 S37-12 sept. 22 S38-19 sept. 22 S39-26 sept. 22 S40-03 oct. 22 S41-10 oct. 22 S42-17 oct. 22 S43-24 oct. 22 S44-31 oct. 22 S45-07 nov. 22 S46-14 no >





# Votre inscription et l'organisation de votre année



## Votre inscription à l'université :

1. Votre mineure PASS, votre LAS1 ou votre candidature a déterminé votre **inscription administrative (IA)** (possible jusqu'au **30 septembre**) en LAS2
2. Le choix du contenu précis de chaque semestre et constitue votre **inscription pédagogique (IP)**

L'inscription pédagogique se fait à chaque semestre : elle est **obligatoire** et **définitive** (pas de changement *a posteriori*).

A l'issue de son IP, chaque étudiant est affecté dans un groupe. Il n'est **pas autorisé de changer de groupe ni de suivre les cours d'un autre groupe**



Tous les étudiants ayant une Inscription Administrative (IA) à l'Université de Montpellier ont un **compte informatique** et une adresse e-mail institutionnelle de la forme :

[prenom.nom@etu.umontpellier.fr](mailto:prenom.nom@etu.umontpellier.fr)

à utiliser **impérativement** pour les contacts avec les enseignants, les services de scolarité, etc.

**Accès à l'Espace Numérique de Travail (ENT) étudiant :**

- inscription pédagogique (application IPWeb),
- ressources pédagogiques (Moodle, services en ligne...),
- convocations examens et notes, etc.

**Accès aux ordinateurs des salles informatisées de la FDS**

- pour les cours et libre service
- même identifiant et mot de passe que pour l'ENT.



## Les années universitaires sont découpées en semestres :

L1 = S1 + S2 ; L2 = S3 + S4, etc.

- semestres « impairs » : 2 septembre – 20 décembre 2024
- semestres « pairs » : 20 janvier – 6 mai 2025
- périodes d'examens (contrôles terminaux) : **6 – 17 janvier 2025** (session 1 des semestres impairs), **13 – 23 mai 2025** (session 1 des semestres pairs), 10 – 27 juin 2025 (session 2).

Chaque semestre est composé d'« **Unités d'Enseignement** » (UE) ayant des **intitulés** (nom) et des **codes** qui permettent de les repérer (*exemple* : « Des molécules aux cellules » = [HAV101V](#)), avec de Cours Magistraux (CM), des Travaux Dirigés (TD) ou Pratiques (TP), éventuellement des sorties Terrain.

Une LAS2 est adossée la deuxième année (L2) d'une licence "classique".

**Il n'y a pas d'enseignement spécifique en LAS2** ! Vous suivez exactement le même cursus que les L2 de la licence socle...

... **sauf si vous n'avez pas validé la totalité de l'UE de santé commune !**

Dans ce cas, il faudra suivre les enseignements des parties de l'UE manquantes **en plus de vos enseignements de L2.**

NB : il faut avoir une IA/IP LAS pour accéder aux cours sur Moodle !



**Certains cours de l'UE de santé commune commencent cette semaine !**

Les cours de l'UE de santé commune sont entièrement à distance.

En revanche, les cours de science sont en **présentiel**.

**Peu de cours (CM) sont disponibles en vidéo et tous les enseignants ne mettent pas à disposition leurs transparents/polycopiés sur l'ENT.**

Si vous n'êtes pas inscrit au Moodle d'un cours : demandez à l'enseignant !

**N'hésitez pas à interagir avec les enseignants, ils sont là pour ça...**

Les évaluations (examens) sont rarement sous forme de QCM.



## Chaque UE peut être évaluée par :

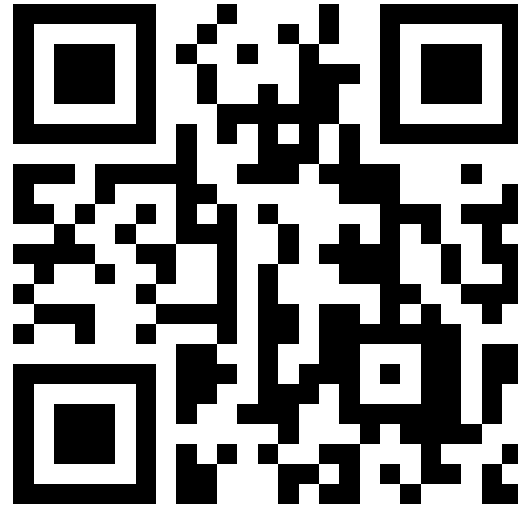
- un contrôle terminal (CT), avec 2 sessions (en cas d'échec) avec ou non du contrôle continu (CC)
- du contrôle continu intégral (CCI), constitué de plusieurs évaluations qui peuvent être de natures différentes.

Les « **modalités de contrôle des connaissances** » (MCC) précisent coefficients et mode de calcul.

- Réussite à une UE (note  $\geq 10/20$ ) = **acquisition des ECTS**
- Toute UE acquise l'est **définitivement**, y compris sa **note**
- Selon les formations, il y a des mécanismes de compensation (semestrielle et/ou annuelle)
- 60 ECTS acquis = passage en année supérieure... sinon : redoublement

**Les MCC sont votées avant la fin du mois de septembre.**

Elles sont ensuite accessibles via ce lien :





# L'accès à MMOP (et K)



# Rappel sur les licences avec accès santé

Les LAS sont, à côté du PASS, les autres voies d'accès aux **études de santé** :

**M**édecine

**M**aïeutique

**O**donotologie

**P**harmacie

**(K**inésithérapie)

500 étudiants de LAS1  
800 étudiants de LAS2/3  
1800 étudiant.e.s de PASS

co-organisées par les **Facultés de santé** (Médecine, Pharmacie...) et **une autre Faculté**.

## Filières LAS en lien avec les Facultés de santé de Montpellier :

- SV, Chimie, Phys., PC, EEA, Méca à la Faculté des sciences de Montpellier
- Droit, Economie, STAPS... dans d'autres Facultés de l'UM
- Psycho et MIASHS à l'Université Paul Valéry
- Droit, Economie, Maths, PC, SVT à l'Université de Perpignan
- Droit, Psychologie, SV à l'Université de Nîmes

# La candidature en MMOP pour les LAS2

PASS et LAS ont le droit à **deux candidatures** en MMOP, qui peuvent être déposées à partir de la L1, jusqu'à la L3.

Les places disponibles dans les 4 filières **MMOP** à la rentrée 2025-2026 sont réparties entre 3 **groupes de parcours** :

- PASS (sites de Montpellier & Nîmes)
- Tous LAS1 Nîmes - Montpellier - Perpignan
- Tous LAS2 & LAS3 Nîmes - Montpellier - Perpignan

La répartition de l'année est arrêtée avant la fin du mois de septembre.

Il n'y a donc **pas de places attribuées spécifiquement** à la LAS2 Chimie, à la LAS3 EEA, etc.

769 LAS2/3  
2023-24

Médecine	128
Maïeutique	23
Odontologie	21
Pharmacie	66

238 places  
(30%)

Ex-PASS et ex-LAS1 candidatent sur des quotas de places différents.

**Vous n'avez droit à une seconde candidature en Kiné que si vous avez postulé en Kiné dès la LAS1 ou dès le PASS.**

Les modalités de candidature sont les mêmes que pour les 4 filières de santé.



La candidature passe par trois grandes phases :

1. Pour pouvoir être déposée, votre candidature doit d'abord être **recevable**,
2. Les candidatures recevables sont ensuite **interclassées** sur la base des résultats du premier semestre.
3. Les candidat·e·s ayant une note d'interclassement supérieure à une **note seuil** seront convoqué·e·s à deux **oraux**.

La note finale de classement est la somme pondérée\* de la note d'interclassement avant les oraux et de la note des deux oraux. Les candidats sont classés en fonction de cette note finale (de la meilleure à la moins bonne).

*\* L'an dernier, les oraux comptaient pour 20% de la note finale mais il est envisagé de passer à 30% pour suivre les recommandations du ministère (décret du 5 juillet 2024). Cela sera décidé en cours d'année.*

# Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

## Recevabilité :

Pour que votre candidature en MMOP soit **recevable**, il faut remplir deux conditions :

1. Avoir validé **avant la candidature** **chacune** des 3 parties (note  $\geq 10/20$  à chacune) de l'UE de santé commune
2. Valider **l'année de la candidature (60 ECTS) en première session** (éventuellement par compensation)



**Si vous n'avez pas validé une ou plusieurs des 3 parties de l'UE commune, il vous faudra valider les parties manquantes. (épreuves pendant la session d'examen de janvier 2025)**

Cette UE (ou les parties de cette UE) ne fait pas partie de votre cursus de LAS2 (UE surnuméraires) :

- Elle n'est pas classante,
- Elle ne rentre pas dans la validation de l'année de LAS2.



# Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

## La grande question de l'interclassement...

Il y a environ 800 étudiant·e·s de LAS2/3 dans un grand nombre de Licences (Physique, chimie, SV, STAPS, Psycho, Droit, Maths, SVT, etc.).

Ces enseignements sont très différents, hors UE de santé commune : il n'est donc pas possible de comparer simplement leurs moyennes.

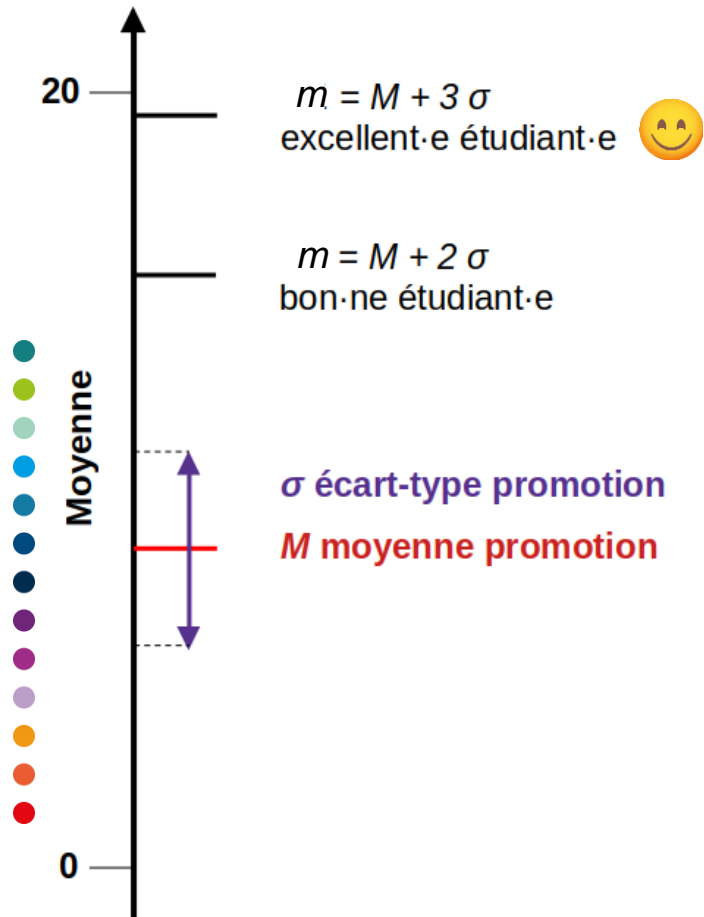
Une **note d'interclassement** est donc calculée pour comparer les **performances** des étudiant·e·s indépendamment de leur LAS1.

*Principe de base* : un·e étudiant·e est d'autant plus performant·e dans sa LAS que sa moyenne est supérieure à la moyenne de l'ensemble des étudiants de sa Licence d'adossement.





# Le calcul de la note d'interclassement



La note d'interclassement avant les oraux dépend de votre moyenne  $m$ , mais aussi de la moyenne  $M$  et de l'écart-type  $\sigma$  des notes de toute votre promotion (LAS et non-LAS) en L2.



# Le calcul de la note d'interclassement

Pour assurer l'équité entre les étudiant.e.s, la note d'interclassement avant oraux est *normalisée* pour pouvoir être comparée à celles des **autres LAS2/3**. La note normalisée **N** est calculée comme suit :

$$N = 10 + \text{coefficient} \times (m - M) / \sigma$$

- **M**, **σ** et **m** sont respectivement la moyenne et l'écart-type de votre promotion de L1 (LAS1 et non LAS1 mélangés) et votre moyenne.
- Le **coefficient** sert à garantir que la note **N** est entre 0 et 20.

Il n'est pas possible de connaître le **coefficient** avant que toutes les notes de tous les LAS1 soient disponibles. **Vous ne pouvez pas donc pas calculer votre note d'interclassement.**

Ces calculs sont faits par des statisticiens de la Faculté de Pharmacie (les autres Facultés ne font que transmettre les résultats des étudiants).

Explication détaillée :  
(page web de la Faculté de  
Médecine dédiée aux LAS)



# Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

Le calcul d'interclassement se fait à partir de **la moyenne du premier semestre de l'année seulement**.

Si les UE du deuxième semestre de l'année ne sont pas classantes, il ne faut pas pour autant les négliger => **Validation de l'année en session 1**.

La promotion de référence est l'ensemble des étudiants qui suivent exactement les mêmes UE que vous : en cas d'UE à choix (LAS2 chimie par ex.), votre performance n'est évaluée que parmi les L2/LAS2 qui suivent également cette option.

# Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

Des épreuves de substitution (rattrapage) peuvent être proposées par les enseignants :

- en cas d'absence justifiée à un contrôle continu,
- ou en cas d'aménagement d'études (étudiant.e.s salarié.e.s, raisons de santé, sportif.ve.s de haut niveau, etc)

mais pas pour les LAS...



**Bénéficiaire d'une épreuve de substitution dans une UE entrant dans le calcul de la note d'interclassement entraîne l'irrecevabilité de la candidature à MMOPK.**

En cas d'aménagement particulier d'études, *il faut impérativement demander à être évalué.e en contrôle terminal* (seule possibilité pour pouvoir déposer une candidature recevable à MMOP)

# Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

## Note seuil :

Le jury MMOP **peut** décider d'une **note seuil** : si la note d'interclassement avant les oraux est inférieure à cette note seuil, votre candidature, même recevable, peut être ajournée et vous n'êtes pas convoqué·e aux oraux.

Une candidature recevable ajournée est **décomptée**.

Cela a été appliqué en LAS2/3 l'an dernier (seuil = 11/20).

La décision du jury MMOP concernant la note seuil intervient en **juin**.



**Le jury MMOP est souverain.  
La décision d'imposer ou non  
une note-seuil ne dépend que  
de lui**

## Suis-je obligé·e de déposer ma candidature cette année ?

*Contrairement au PASS*, l'inscription en LAS ne vaut pas candidature.

Vous choisirez au mois de **mars** de déposer ou non votre candidature en MMOPK : vous connaîtrez alors déjà vos résultats du semestre 3 et pourrez donc, si vous le souhaitez, essayer de jauger de vos chances de succès cette année.

*Attention (rappel) : vous n'aurez pas connaissance de votre note d'interclassement avant les oraux.*



## Votre candidature n'est pas décomptée si...

- votre candidature n'est pas recevable (UE de santé pas totalement validée ou année pas validée en session 1)

**Ou**

- si vous ne déposez pas votre candidature

## Votre candidature est décomptée si...

- votre candidature est recevable mais votre note d'interclassement avant les oraux est inférieure à la note seuil

**Ou**

- ou si vous êtes convoqué·e aux oraux mais n'obtenez pas de place en MMOPK



## Si vous n'accédez pas à une filière de santé à l'issu de la LAS2...

- ...parce que vous n'avez pas validé la LAS2, même en session 2 : vous pouvez redoubler en **LAS2** et présenter votre candidature dès l'année de redoublement (sauf si c'était votre première candidature).
- ... parce que votre candidature n'était pas recevable ou que vous ne l'avez pas déposée *mais que votre LAS2 est validée* : vous avez accès à la LAS3 et le droit de présenter à nouveau votre candidature dès l'année suivante.
- ... parce que votre classement était insuffisant ou votre note d'interclassement avant oraux inférieure à la note seuil : si c'était votre deuxième candidature, vous n'avez plus de possibilité d'accéder en MMOPK.





# Quelle stratégie adopter pour réussir ?

- La note d'interclassement est calculée à partir des notes du **premier semestre de l'année** : il faut être performant **tout de suite** et donc se mettre au travail **immédiatement** !
- Même si le classement est individuel, travailler en groupe est un bon moyen de réussir,
- Profitez des cours en présentiel pour **poser des questions aux enseignants**, n'accumulez pas les incompréhensions.
- La charge de travail est **très importante** : il est essentiel d'organiser soigneusement son travail dans la semaine, dans le semestre et dans l'année
- Ne vous épuisez pas : préservez des moments de détente pour tenir le rythme de travail durant l'année.



## Les résultats des LAS2 2023-24

Filière LAS	Inscrits	Recevables	Admis
Chimie	116	45 (39%)	33 (28%)
Physique	29	9 (31%)	7 (24%)
PC	29	8 (30%)	5 (17%)
EEA	14	3 (21%)	2 (14%)
Mécanique	9	6 (67%)	1 (11%)
SV	81	29 (36%)	20 (25%)
<i>Toutes LAS2 (Mtp-Nîmes-Perpi)</i>	638	302 (47%)	232 (36%)

## Rang des derniers admis LAS2/LAS3 2023-24

	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie
Rang dernier admis	164	269	82	260



Les LAS1 dépendent à la fois de la FDS pour la majeure et des facultés de santé pour tout ce qui relève de l'accès en MMOP (jury, classement...)

Pour des questions, il faut contacter...

- les enseignants, pour les UE de la majeure (contenu, déroulement...) : [prenom.nom@umontpellier.fr](mailto:prenom.nom@umontpellier.fr) ou en fin de cours
- les responsables des L2, pour les MCC, la compensation, l'organisation,
- la scolarité L2 pour les problèmes administratifs : [fds.l2.l3@umontpellier.fr](mailto:fds.l2.l3@umontpellier.fr)
- le bureau du PASS pour la sélection MMOP, l'UE de la mineure santé : [pass-bureau@umontpellier.fr](mailto:pass-bureau@umontpellier.fr)

**Enseignant coordinateur des LAS pour la FDS :**

**Frédéric LEMOIGNO**

**[fds-LAS.resp-etudes@umontpellier.fr](mailto:fds-LAS.resp-etudes@umontpellier.fr)**



# Les différentes sources d'information

Le **site de la Faculté des sciences** contient de nombreuses informations pour tou•te•s les étudiant•e•s de la FdS : calendrier universitaire, périodes d'examen et de vacances, accès aux formulaires administratifs (statut de sportif de haut-niveau, étudiant salarié, etc).

The screenshot shows the website [sciences.edu.umontpellier.fr](http://sciences.edu.umontpellier.fr). The navigation menu includes: Qui sommes-nous?, Offre de formation, Inscriptions Candidatures, Espace étudiants, Personnels, Relations Internationales, Stages et Alternance, Relations Entreprises, and Anglais. The main banner features the text "FACULTÉ DES SCIENCES" and the phone number "N° 3.14159265...". Below the banner is a large advertisement for "Inscriptions Administratives 2024 - 2025" with the following details:

- Démarrage Inscriptions Licence : 8 juillet 2024 \*
- Démarrage Inscriptions Master : 2 juillet 2024 \*
- \* Attention consultez les dates exactes en cliquant sur notre bandeau

Below the advertisement, it states: "SEMAINE DE PRÉ-RENTRÉE DES LICENCES 1ÈRE ANNÉE DU 2 AU 6 SEPTEMBRE 2024". At the bottom, a note reads: "Attention : Vous allez recevoir sur votre adresse mail institutionnelle présente sur votre certificat de scolarité, un mail de rendez-vous pour votre pré-rentree. Pensez à vérifier votre boîte mail à partir du 26 août."



Deux pages importantes pour retrouver la majorité des informations :

- **La page LAS du site de la Faculté de Médecine** : calendrier des épreuves, places attribuées aux différents groupes de parcours (affichées avant la fin du mois de septembre).



- **La page LAS du site de la Faculté des Sciences** : elle reprend l'essentiel des informations du site de la Faculté de Médecine et ajoute des informations spécifiques aux LAS de la FDS.





*Des questions ?*

